

Image not found or type unknown



Donation partage charge trop lourde

Par **Caroline**, le **21/04/2016** à **09:45**

Maitre , je me trouve du fait de ma famille éloignée, (sœur à l'étranger)seule pour gérer le patrimoine de mon père actuellement en maison de retraite,
Étant donné que notre père nous a fait une donation partage. J'aimerais voir avec vous les possibilités pour gérer correctement ces biens qui constituent une charge trop lourde pour moi. Il s'agit de biens immobiliers, certains vétustes, avec jardins à entretenir..
Je vous remercie